



# ***LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 25 septembre 2014

**LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTEES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le*

**02 OCT. 2014**

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2014.

## **AIDE AUX COPROPRIETAIRES CONCERNES PAR LE COMBLEMENT DE LA CARRIERE ENTRE LA RUE DU PARC ET LA RUE DU CHEMIN VERT**

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant des études et travaux au titre du Fonds Barnier auprès de la Direction Départementale des Territoires. Egalement, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec les propriétaires concernés par le comblement de la carrière entre la rue du Parc et la rue du chemin Vert et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à faire réaliser les études et travaux.

## **PROJET DE RECONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SOCIALE PAR ADOMA AVENUE DE CHENNEVIERES – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE NECESSAIRE A L'OPERATION**

Afin de permettre la réalisation d'un programme de reconstruction d'une résidence sociale de 190 logements, le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de cession à l'euro symbolique d'une emprise foncière sise avenue de Chennevières au profit de la société ADOMA. Le Conseil a également approuvé à l'unanimité la désaffectation de l'emprise foncière constatée par acte d'huissier et a autorisé, au vu de cette désaffectation, son déclassement du domaine public communal. Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **TARIFICATION DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES A L'ŒUVRE DE PROTECTION DES ENFANTS JUIFS (OPEJ)**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'application du quotient B3 à l'OPEJ pour l'ensemble des prestations périscolaires et extrascolaires, ainsi qu'aux familles d'accueil amenées à recevoir des enfants placés en urgence pour une période allant de quelques semaines à quelques mois pour les dépenses liées aux frais périscolaires.

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE CHENNEVIERES – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION A L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT D'UNE EMPRISE FONCIERE DESTINEE A RECEVOIR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN LOCATIF LIBRE**

Dans le cadre de la réalisation de programmes de logements neufs en locatif libre, le Conseil a décidé à l'unanimité la cession à l'euro symbolique de l'emprise foncière d'une superficie d'environ 15 691 m<sup>2</sup> située rue de Chennevières, à l'emplacement des anciens jardins familiaux, au profit de l'association Foncière Logement ou à une de ses SCI détenue à 99% par l'association Foncière Logement. Il a approuvé à l'unanimité la désaffectation du domaine public de ladite emprise constatée par acte d'huissier et a autorisé, au vu de cette désaffectation, le déclassement du domaine public communal de ladite emprise. Le Conseil a également autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession, et a autorisé l'association Foncière Logement ou son mandataire à déposer un permis de construire sur le terrain cédé.

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DU PARC LE NOTRE – CONVENTION RELATIVE AU DEPLOIEMENT, A LA GESTION ET AU FINANCEMENT DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ENTERREES (BAV)**

Afin de permettre la mise en place de colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers des 615 logements des résidences du Parc le Nôtre, de Blanche de Castille et du programme en construction avenue de Verdun, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention relative au déploiement, à la gestion et au financement de Bornes d'Apport Volontaire enterrées à conclure avec la société Emmaüs Habitat et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE CHENNEVIERES – CESSION A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV) LE BOURDONNAIS D'UNE EMPRISE FONCIERE DESTINEE A RECEVOIR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE**

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements en accession sociale, le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées BV n°80, n°82 et n°83 d'une superficie totale de 1 320 m<sup>2</sup> situées entre la rue du Chemin Vert et la rue de Flandre au profit de la SCCV le Bourdonnais – Coopievoy. Egalement, le Conseil a approuvé à l'unanimité la désaffectation des parcelles précitées constatée par acte d'huissier et a autorisé, au vu de cette désaffectation, le déclassement du domaine public communal desdites parcelles. Enfin, le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession afférent.

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE PROMOGIM SITUE PLACE VICTOR LEVEAU – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE COMPLEMENTAIRE SITUEE PLACE VICTOR LEVEAU**

Dans le cadre de la réalisation du programme immobilier destiné à recevoir une trentaine de logements neufs en accession pour une SHON de 1 615 m<sup>2</sup>, devant être implanté à la place de l'ancien foyer-restaurant pour personnes âgées situé 26 rue Armand Lecomte, et afin de respecter les normes du Plan Local d'Urbanisme en matière de pourcentage d'espace vert, le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de cession de l'emprise foncière de 32 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée BI n°344 située place Victor Leveau au profit du groupe PROMOGIM. Egalement, le Conseil a approuvé à l'unanimité la désaffectation de l'emprise foncière précitée constatée par acte d'huissier et a autorisé le déclassement du domaine public communal de ladite emprise. Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES AFFERENT AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE

L'assentiment de la totalité des conseillers présents ayant pu être constaté par le Maire, le Conseil prend acte de la désignation de Jean-Pierre COLOMBIER et d'Antoine ARTCHOUNIN, membres titulaires de la commission d'appel d'offres, et de Roland MAZAUDIER et de Marie MAZAUDIER, membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour représenter cette dernière à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes en vue du déploiement du dispositif de vidéoprotection urbaine sur les communes de Saint-Ouen l'Aumône et de Pontoise.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil a autorisé à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, la suppression d'un poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet. Il a également autorisé à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, la transformation de l'emploi de technicien à temps non complet (17h30) en poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, la transformation de l'emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, la transformation de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, ainsi que la création de l'emploi de directeur de la maison des loisirs.

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT CREATION DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil a fixé à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 les conditions de rémunération de l'emploi permanent de responsable de la commande publique sur la grille d'attaché, dans la limite du dernier échelon et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat de travail en date du 29 octobre 2012.

## FIXATION DU BAREME DES TARIFS POUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

Dans le cadre du projet éducatif territorial, le Conseil a approuvé à l'unanimité les tarifs liés à l'organisation d'activités avec des intervenants associatifs du 3 novembre 2014 au 12 juin 2015 suivi ou non d'un accueil du soir comme suit :

Quotients	A	B1	B2	B3	C4	C5	D	E	Extérieurs
	0 à 346,89€	346,90 à 416,29€	416,30 à 520,36€	520,37 à 693,82€	693,83 à 867,27€	867,28 à 1040,71€	1040,72 à 1214,18€	+1214,19€	
	Tarifs des TAP à la séance (1 heure)								
	1,56€	1,72€	1,90€	2,18€	2,50€	2,81€	3,12€	3,59€	3,90€
	Tarifs des TAP à la séance (1 heure 30)								
	2,34€	2,58€	2,85€	3,27€	3,75€	4,21€	4,68€	5,38€	5,85€
	Tarifs d'un accueil du soir après les TAP								
	0,65€	0,74€	0,86€	1,03€	1,22€	1,41€	1,60€	1,88€	2,84€



## **CONVENTION ADULTE-RELAIS ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE**

Afin de faciliter les relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les services publics d'une part, et améliorer les rapports sociaux entre les résidents d'autre part, le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à solliciter le Préfet du Val d'Oise pour conclure un contrat relatif à des activités d'adultes-relais. Le Conseil a également approuvé à l'unanimité les termes du projet de la convention adulte-relais à conclure entre l'Etat (Acsé) et la commune, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION MOLLE ET GOLLERA**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros à l'association Molle et Gollera.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE NAUTIQUE DE L'OISE (S.N.O.)**

Le Conseil a accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à la S.N.O. pour l'organisation de la manifestation célébrant les cent trente ans d'activités du Club le dimanche 14 septembre 2014.

## **RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT POUR LA MISSION DE SERVICE CIVIQUE A LA DIRECTION DES ARCHIVES COMMUNALES**

L'agrément délivré par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Val d'Oise pour l'engagement de service civique étant arrivé à échéance le 30 juillet dernier, le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet d'accueil de deux jeunes volontaires dans le cadre du dispositif du service civique au sein du service des archives et a émis un avis favorable au renouvellement de la demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique au service des archives communales. Egalement, le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à la demande de renouvellement de l'agrément et au dossier de présentation de mission au titre du service civique, et a autorisé le paiement de l'indemnité de subsistance versée mensuellement aux volontaires.

## **CESSION AMIABLE D'UN LOCAL DANS LA COPROPRIETE « COMMERCES ET GARAGES » DU GRAND CENTRE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession du local commercial comprenant les lots de copropriété n°52021, 52022, 52023, 52024, 52025, 52026, et en sous-sol les box n°51066, 51067, 51068 et a autorisé le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession afférent.

## **GARANTIES D'EMPRUNTS A ERIGERE POUR LE PROJET DE VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX – RUE D'EPLUCHES ET RUE DES DEUX GARES**

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts P.L.U.S. foncier, P.L.U.S., P.L.S. foncier et P.L.S. sollicités par Erigère auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations s'élevant à un montant total de 4 184 093 euros portant sur la vente en état futur d'achèvement de 34 logements sociaux, sis rue d'Epluches et rue des Deux Gares. En contrepartie, la commune bénéficiera d'un droit réservataire de 3 logements.

## **GARANTIE D'EMPRUNTS A EMMAUS HABITAT POUR LA REHABILITATION DE 48 LOGEMENTS, SIS 6 RUE DE LA CITE DU PARC**

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts PAM Eco-prêt et PAM sollicités par la société EMMAUS HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations s'élevant à un montant total de 701 925 euros portant sur la réhabilitation de 48 logements sociaux sis 6 rue de la cité du Parc à Saint-Ouen l'Aumône. En contrepartie, la commune bénéficiera d'un droit réservataire de 5 logements.

## **AVENANT A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Afin de poursuivre la démarche de dématérialisation engagée par la Ville en avril dernier, le Conseil a approuvé à l'unanimité le recours à la télétransmission des documents budgétaires de la Ville ainsi que les termes de l'avenant n°1 à la convention du 5 juin 2014 conclue entre la Préfecture du Val d'Oise et la commune relatif au déploiement du projet « Actes Budgétaires ». Egalement, le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

## **SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE POUR LES SEJOURS D'ETE EN DIRECTION DES JEUNES**

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le versement d'une subvention de 800 euros au Secours Catholique pour les séjours d'été en direction des jeunes. Il a également autorisé le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

## **AVIS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES SUR L'IMPLANTATION DE LA SOCIETE VENTEO**

Après s'être portée acquéreur d'un terrain rue de la Garenne (ZAC du Vert Galant), la société VENTEO a obtenu un permis de construire le 10 juin 2014 pour réaliser un entrepôt de stockage soumis à la législation des installations classées. Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable avec réserves sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement de la société VENTEO.

## **COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Une seule candidature de liste ayant été déposée et l'assentiment de la totalité des conseillers présents ayant pu être constaté par le Maire, le Conseil prend acte de la désignation des personnes suivantes comme susceptibles d'être désignées par le Directeur des Services Fiscaux en qualité de titulaires ou de suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : Nedjma ABDELLALI ; Pierre COYAUD ; Azzedine DAHMANI ; Isabelle DUCHET ; Benoît DUFOUR ; Pierre JANCOU ; Paul LATOUCHE ; Michel LEMAIRE ; Laurent LINQUETTE ; Danielle MACHIN ; Roland MAZAUDIER ; Céline NUNES ; Véronique PELISSIER ; Thierry SALLES ; Jean SCHRAM ; Jacques VERGNAUD.

Suppléants : Antoine ARTCHOUNIN ; Jacques AUGE ; Marie-Claude CLAIN ; Roger CHATELAIN ; Matthieu CLEMENT ; Serge GOUGEROT ; Philippe JAQUES ; Roger LEBRUN ; Claude LONQUEU ; Marie MAZAUDIER ; Gilbert PICHON ; Rose-Marie SAINT-GERMES AKAR ; Francis SANGROUBER ; Jean-François SCHAAL ; Jacqueline SOUDAIS ; Joël ZAMI.

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 8°, 10°, 11° du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal le jeudi 13 novembre 2014 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.**



Pour le Maire absent,  
Le Premier Maire-adjoint

  
Annaëlle CHATELAIN